

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
17 Octobre 2017**

**OBJET** : Protection des végétaux : programme de lutte contre le virus de la "Sharka" et le "Feu bactérien" - Année 2017.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 17 Octobre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'allouer à la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) PACA, au titre de l'année 2017, une subvention de 60 000 €, dont 50 000 € destinés à la lutte contre la Sharka et 10 000 € destinés à la lutte contre le Feu bactérien,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention, dont le projet est annexé au rapport.

La dépense sera imputée à hauteur de 60 000 € sur le chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE**

**Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice**

**du Service des Séances de l'Assemblée**